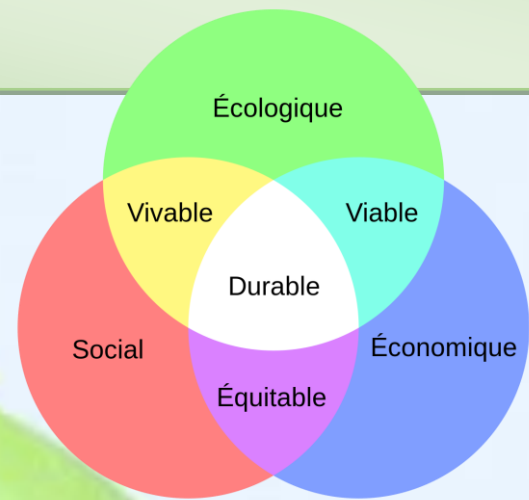


La charte de la mise en œuvre de pratiques respectueuses d'un développement durable



Préambule :

Cette charte a été élaborée, en 2010 et 2011 à Safi, dans la région de Doukkala Abda au Maroc, dans le cadre de séminaires de rencontres entre les associations :

- *Amis des Chantiers Internationaux de Meknès, Maroc (ACIM)*
- *Association pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Local, Beni-Yenni, Algérie (APDAL)*
- *Association Tunisienne de l'Action Volontaire, Bureau Local Gabes Ouest, Chenini, Tunisie (ATAV)*
- *Chantiers de Jeunes Volontaires, Fès, Maroc (CJV)*
- *Espace Volontariat Oujda, Maroc (EVO)*
- *Jeunesse Et Coopération, Safi, Maroc (JEC)*
- *Service Civil International Région Nord, Lille, France (SCI Région Nord)*

Ces rencontres sont organisées annuellement pour améliorer la qualité des projets internationaux que ces associations partenaires mettent en œuvre. Cette charte est ainsi l'expression d'une démarche de progrès incitant ses signataires à la mise en œuvre de pratiques respectueuses d'un développement durable.

CHARTRE

Développement durable et pratiques des chantiers internationaux de volontaires

Nos associations s'accordent à inscrire les valeurs et principes du développement durable dans leurs actions.

Elles souhaitent s'engager et sensibiliser leurs membres et leurs usagers dans une démarche de progrès social, de développement économique et de protection de l'environnement.

A cette fin elles veulent intégrer dans la mise en œuvre de leurs projets, et notamment avec tous les partenaires (ou parties prenantes) des actions, des pratiques de gestion, des relations et un fonctionnement correspondant aux valeurs du développement durable.

Pour être durable le développement doit reposer sur trois piliers :

- Social, en visant à satisfaire les besoins humains de manière équitable pour assurer la cohésion sociale
- Environnemental, en respectant l'environnement et en assurant la pérennisation des ressources naturelles
- Economique, en termes de croissance, d'équilibre et d'efficience

C'est à partir de ces principes que les associations signataires de la charte appliquent le concept de développement durable :

- La sensibilisation : elles s'engagent à communiquer et informer leurs membres, les usagers et les partenaires sur leur volonté de mise en œuvre des principes et pratiques relatifs au développement durable définis dans la charte
- La participation et le mode de gouvernance : de part leurs statuts elles assurent un mode démocratique dans la prise de décision. Sur les actions à réaliser elles s'engagent à respecter l'expression de chacun et affirment la volonté d'un partage des décisions
- La protection de l'environnement : elles souhaitent améliorer les pratiques en termes de respect de l'environnement par une consommation « mesurée » et la plus respectueuse de l'environnement
- La responsabilité : elles affirment leurs responsabilités dans la mise en œuvre des actions et en assument les conséquences (économiques, environnementales, politiques et sociales)
- La solidarité : elles s'engagent pour que leurs projets internationaux réalisés participent à réduire les inégalités sociales et économiques entre les peuples, les territoires, les groupes et les personnes.

LES ENGAGEMENTS

Pour transformer en actes concrets ces principes dans les échanges et chantiers internationaux qu'elles mettent en œuvre, nos associations s'engagent à :

- Consacrer un temps d'exposition et d'explication de la charte, dans le cadre des préparations des participants (jeunes et animateurs), et consacrer un temps pour évaluer son application à la fin de chaque chantier.
- Augmenter le nombre de chantiers relatifs à la protection de l'environnement.
- Sensibiliser les participants, favoriser leur prise de conscience des enjeux du développement durable par la mise en place de débats, de tables rondes sur les sujets d'actualité (par exemple les problèmes de l'accès à l'eau, de l'usage des emballages plastiques, des coutumes et traditions, etc...)
- Fonder l'organisation et la gestion du chantier sur la démocratie participative et développer la responsabilité des jeunes par la participation à la décision collective
- Développer l'économie locale en favorisant les achats de proximité, l'artisanat et les petites entreprises en développement
- Privilégier les matériaux écologiques et recyclables pour réaliser les chantiers, et les moyens de transports adaptés pour éviter la pollution
- Développer la réciprocité des échanges entre tous les partenaires et la mobilité des participants sur les territoires
- Se rencontrer régulièrement pour s'assurer de l'amélioration de ces pratiques par des évaluations, et par le partage entre partenaires des méthodes et outils mis en place pendant les chantiers.

Signataires :
Fait à Safi, le 8 avril 2011

ACIM Représentée par BOUCETTA Bouzekri	EVO Représentée par DEHMANE Mohammed
ADPAL Représentée par ABERKANE Amokrane	JEC Représentée par MOUDDEN Nabil
ATAV Représentée par ABDESSALAM Naïm	SCI Région Nord Représentée par TISON Yvette
CJV Représentée par LAGHRISSI Karim	